



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CAISSE DES ECOLES DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :
26

Nombre de membres présents : 20

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de membres absents : 6

Extrait du Registre des Délibérations
du Comité de la Caisse des écoles
Séance du 19 décembre 2019

OBJET :

DE-CDE-19-12-1-07) AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF DU
VAL-DE-MARNE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE DES AGENTS DE LA CAISSE DES ECOLES

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi dix-neuf décembre à dix-neuf heures
trente,

Le Comité de la Caisse des écoles de Vincennes, dûment convoqué par
Madame la Présidente le jeudi 12 décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire
de ses séances, sous la présidence de M. CHARDON, Vice-Président.

Présents : M. CHARDON, M. LELONG, M. DENHEZ, Mme VOISIN, M. BOISSIERE,
M. MANSOZ, Mme COUSTEIX, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. TOURNE,
Mme HAUCHEMAILLE, M. MESNARD, Mme BIDAULT, M. LOUVIGNÉ,
Mme MARIONNEAU LAGRANGE, Mme VERMANT, Mme BOILOT,
Mme FOURNIER, M. GOURBESVILLE, Mme THIRIET.

Excusés : Mme LIBERT-ALBANDEL, Mme GREINER, Mme LE BIDEAU, Mme DERAY,
Mme GIRARD, M. MARCILLY.

Le Comité,

Vu les statuts de la Caisse des écoles ;

Vu le dispositif d'appel à projet intitulé « Aide au fonctionnement « projet local » du soutien aux loisirs et aux projets jeunes » de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne ;

Vu l'appel à candidature lancé par la Caisse d'Allocations Familiales ;

Vu le dépôt de candidature de la Caisse des écoles de Vincennes ;

Vu l'avis favorable rendu le 16 octobre 2019 par la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre des aides allouées au titre des fonds publics et territoires ;

Considérant la nécessité de signer la convention d'objectifs et de financement permettant le versement de la subvention ;

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve la convention n° 201900314 avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne pour l'attribution d'une subvention pour la formation des agents des accueils de loisirs de la Caisse des écoles.

ARTICLE II : Autorise Madame la Présidente de la Caisse des écoles à signer ladite convention et tous les documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme,
Charlotte LIBERT-ALBANEL
Présidente

Signé